

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 19/11/2022, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le Mancozeb, RVD2020-12. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

GROUPES	4	M3	FONGICIDES
---------	---	----	------------

RIDOMIL GOLD® MZ 68WG

FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

Fongicide granulaire mouillable pour la suppression de l'alternariose (*Alternaria solani*) et du mildiou du feuillage (*Phytophthora infestans*) de la pomme de terre, du mildiou (*Peronospora destructor*) des oignons, du mildiou de la vigne causé par *Plasmopara viticola*, ainsi que pour la répression de la pourriture aqueuse (*Pythium*) et de la pourriture rose de la pomme de terre.

PRINCIPE ACTIFS :

Métalaxyl-M et isomère-S.....4 %
Mancozèbe64 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **28893**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **5 – 10 kg**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'absorption cutanée. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Il est interdit d'utiliser ce produit à l'intérieur et à proximité des résidences et d'autres zones résidentielles comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pour diverses activités comme indiqué ci-dessous.

Culture	Activité après traitement	DS (jour)
Pommes de terre	Récolte	3
	Tous les autres activités	0,5
Oignons (application foliaire)	Récolte	14
	Désherbage manuel	1
	Tous les autres activités	0,5
Raisins	Récolte	66
	Incision annulaire, écimage-rognage	21
	Effeuilage manuel, palissage, tuteurage	7
	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec feuillage	1
	Tous les autres activités	0,5

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé.

De plus, porter un couvre-tête résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Le couvre-tête peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Le port des gants et d'un chapeau résistant aux produits chimiques n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Pendant le mélange et le chargement, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides.

Lors de l'application au moyen d'une rampe de pulvérisation à partir d'une cabine ouverte, les préposés à l'application doivent porter un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui forme une barrière physique et fournit une protection des voies respiratoires (p. ex., un dispositif de filtration des poussières et des brouillards ou un dispositif de purification des vapeurs et des gaz) lors de la manipulation de plus de 547 kg RIDOMIL GOLD MZ 68WG FONGICIDE par personne par jour. La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Enlever immédiatement les vêtements/ÉPI si un pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher soigneusement avec de l'eau et du savon.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire, ni fumer pendant les opérations de mélange et de pulvérisation.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas appliquer si les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages et les oiseaux. Ce produit peut être toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour

réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les secteurs boisés.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile). Afin de limiter le plus possible les risques pour l'environnement découlant de l'utilisation de ce produit, ne pas l'utiliser sur les sols graveleux de texture grossière, sur les sols contenant moins de 2 % de matière organique, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation animale et humaine et hors de portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour l'élimination des sacs :

1. Bien vider le sac dans la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre le sac vide inutilisable.
3. Jeter le sac conformément aux règlements provinciaux.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

RIDOMIL GOLD® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	4	M3	FONGICIDES
---------	---	----	------------

RIDOMIL GOLD® MZ 68WG

FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

Fongicide granulaire mouillable pour la suppression de l'alternariose (*Alternaria solani*) et du mildiou du feuillage (*Phytophthora infestans*) de la pomme de terre, du mildiou (*Peronospora destructor*) des oignons, du mildiou de la vigne causé par *Plasmopara viticola*, ainsi que pour la répression de la pourriture aqueuse (*Pythium*) et de la pourriture rose de la pomme de terre.

PRINCIPE ACTIFS :

Métalaxyl-M et isomère-S.....4 %
Mancozèbe64 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **28893**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	9.0
Restriction concernant l'emploi	9.1
MODE D'EMPLOI	10.0
Renseignements généraux	10.1
Renseignements sur l'application	10.2
Mises en garde propres au produit	10.3
Application par voie terrestre	10.4
Renseignements généraux	10.4.1
Directives relatives au mélange.....	10.4.2
Nettoyage de l'équipement	10.4.3
Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique	10.5
Directives relatives à la pulvérisation	10.5.1
Application par voie aérienne (pommes de terre seulement)	10.6
Renseignements généraux	10.6.1
Mises en garde concernant l'application aérienne.....	10.6.2
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire	10.6.3
Directives relatives au mélange.....	10.6.4
Directives relatives à la pulvérisation	10.6.5
Zones tampons.....	10.5
MODES D'EMPLOI SELON LES CULTURES	11.0
Pommes de terre	11.1
USAGES LIMITÉS	12.0
Oignons.....	12.1
Vigne	12.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'absorption cutanée. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Il est interdit d'utiliser ce produit à l'intérieur et à proximité des résidences et d'autres zones résidentielles comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pour diverses activités comme indiqué ci-dessous.

Culture	Activité après traitement	DS (jour)
Pommes de terre	Récolte	3
	Tous les autres activités	0,5
Oignons (application foliaire)	Récolte	14
	Désherbage manuel	1
	Tous les autres activités	0,5
Raisins	Récolte	66
	Incision annulaire, écimage-rognage	21
	Effeuilage manuel, palissage, tuteurage	7
	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec feuillage	1
	Tous les autres activités	0,5

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé.

De plus, porter un couvre-tête résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Le couvre-tête peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Le port des gants et d'un chapeau résistant aux produits chimiques n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Pendant le mélange et le chargement, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides.

Lors de l'application au moyen d'une rampe de pulvérisation à partir d'une cabine ouverte, les préposés à l'application doivent porter un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui forme une barrière physique et fournit une protection des voies respiratoires (p. ex., un dispositif de filtration des poussières et des brouillards ou un dispositif de purification des vapeurs et des gaz) lors de la manipulation de plus de 547 kg RIDOMIL GOLD MZ 68WG FONGICIDE par personne par jour. La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Enlever immédiatement les vêtements/ÉPI si un pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher soigneusement avec de l'eau et du savon.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire, ni fumer pendant les opérations de mélange et de pulvérisation.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas appliquer si les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages et les oiseaux. Ce produit peut être toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour

réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les secteurs boisés.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile). Afin de limiter le plus possible les risques pour l'environnement découlant de l'utilisation de ce produit, ne pas l'utiliser sur les sols graveleux de texture grossière, sur les sols contenant moins de 2 % de matière organique, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation animale et humaine et hors de portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour l'élimination des sacs :

1. Bien vider le sac dans la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre le sac vide inutilisable.
3. Jeter le sac conformément aux règlements provinciaux.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide RIDOMIL GOLD® MZ 68WG combine un fongicide systémique et un fongicide de contact. Il est destiné à l'application foliaire dans le cadre d'un programme de prévention des maladies, pour la suppression de l'alternariose et du mildiou du feuillage de la pomme de terre, la répression de la pourriture aqueuse et de la pourriture rose de la pomme de terre, ainsi que pour la suppression du mildiou dans les oignons et du mildiou de la vigne causé par *Plasmopara viticola*.

9.1 Restriction concernant l'emploi

L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de *Phytophthora* résistantes au métalaxyl-M et isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci abîmera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement au champ ou en entreposage. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Syngenta Canada inc. rejette toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux cultures, que ce soit au champ ou en entreposage, résultant de l'inefficacité du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG à supprimer les souches de *Phytophthora* résistantes.

Si la maladie se manifeste dans le champ, consulter immédiatement le spécialiste gouvernemental des maladies.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT.

NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches des travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites fraîchement traités. Dans des circonstances exceptionnelles, les spécialistes agréés de la lutte antiparasitaire peuvent réintégrer les sites traités pour des tâches de courte durée qui ne nécessitent pas de travail manuel, si au moins 4 heures se sont écoulées depuis l'application, et en portant un vêtement à manches longues, un pantalon long, des bottes résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

L'application saisonnière totale combinée de mancozèbe et de métirame ne peut pas dépasser le nombre maximal d'applications sur les pommes de terre par année, dont au maximum trois (3) applications de métirame.

Lors de l'application du produit mélangé en cuve, veuillez lire l'étiquette et suivre le mode d'emploi, y compris les énoncés concernant les doses, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les mises en garde pour chacun des produits composant le mélange en cuve. Toujours utiliser le produit en respectant les restrictions et les mises en garde les plus restrictives figurant sur l'étiquette.

Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi, RIDOMIL GOLD MZ 68WG FONGICIDE permet de supprimer les maladies énumérées, sauf indication contraire (répression).

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement portatif.

NE PAS appliquer ce produit dans les serres.

NE PAS appliquer à la main.

10.2 Renseignements sur l'application

1. Ne pas préparer plus de mélange qu'il en faut pour le traitement à effectuer.
2. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit.
3. L'agitation doit être vigoureuse pour bien disperser le produit.
4. Maintenir une agitation maximale jusqu'à la fin du traitement.
5. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond avec de l'eau après chaque jour d'utilisation et éliminer les eaux de rinçage en les appliquant à un endroit déjà traité.

La quantité d'eau requise par hectare variera selon le niveau de croissance des végétaux. Pour les applications terrestres diluées, le volume d'eau variera de 200 à 1400 L/ha. Pour les applications aériennes, appliquer dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare. Pour limiter le risque de dérive hors de la zone ciblée, il n'est pas recommandé de procéder au traitement lorsque le vent souffle à plus de 10 km/h. **NE PAS UTILISER MOINS DE 50 L D'EAU À L'HECTARE.**

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles prescrites sur les étiquettes des autres produits utilisés dans le mélange en cuve.

NOTE

Ne pas laisser reposer le contenu de la cuve pendant de longues périodes sans agitation. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter avant de reprendre l'application.

10.3 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. Se conformer aux paramètres suivants pour appliquer ce produit :

1. Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG dans au moins 50 L d'eau à l'hectare.
2. Régler les buses de façon que la grosseur moyenne des gouttelettes soit de 200 à 400 microns.
3. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.

10.4 Application terrestre

10.4.1 Renseignements généraux

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien calibré pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
3. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
4. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.

10.4.2 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
4. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
5. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
6. **NE PAS** procéder au mélange ni au chargement du produit ni nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.4.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG sécher dans le réservoir du

pulvérisateur.

- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et du détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou de toutes autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.5 Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h au site de traitement du côté exposé au vent.

10.5.1 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 375 L/ha de bouillie Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale lorsque les fruits ont atteint des stades de développement plus avancés.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir des gouttelettes de taille d'au moins « moyenne » (selon l'ASABE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vélocité de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard de pulvérisation ne doit pas dépasser le dessus des végétaux. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard de pulvérisation.
4. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.6 Application par voie aérienne (pommes de terre seulement)

10.6.1 Renseignements généraux

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/h à l'altitude du vol au-dessus du site traité. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de

l'aéronef. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

10.6.2 Mises en garde concernant l'application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume).

Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

10.6.3 Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire (application aérienne)

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Ne pas employer une personne pour faire la signalisation au sol. Éviter la dérive du produit hors des endroits traités : appliquer seulement lorsqu'il y a peu ou pas de risque de dérive. De petites quantités du produit pulvérisé, même non visibles, peuvent gravement endommager les cultures et les habitats sensibles non visés. Il convient d'utiliser une méthode de détection des mouvements aériens, des gradients adiabatiques et des inversions de température (air stable), par exemple des ballons ou une colonne de fumée continue au site ou aux environs du site d'application, ou encore un générateur de fumée fixé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée se sépare en couches ou indique la possibilité d'une dérive de pulvérisation dangereuse, ne pas pulvériser le produit.

10.6.4 Directives relatives au mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou peut déjà être mélangé à de l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

Respecter la séquence de mélange suivante.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG.
3. Pomper la bouillie dans la trémie.
4. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
5. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
6. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
7. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

REMARQUE : Le fongicide RIDOMIL GOLD 68WG **PEUVENT ÊTRE** mélangées par induction ou par lot.

10.6.5 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 50 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).

3. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille grosse ou moyenne (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

10.7 Zones tampons

Aucune zone tampon sans pulvérisation n'est requise lors des applications localisées effectuées à l'aide d'équipements portatifs. L'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec la culture, les fruits ou le feuillage, de même que le mouillage du sol et l'incorporation au sol ne nécessitent pas de zones tampons.

Il faut établir les zones tampons indiquées ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, milieux humides), des habitats estuariens et des habitats marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Oignons (application foliaire), pommes de terre		5	1	2	1
Pulvérisateur pneumatique	Raisins	Début de croissance	40	20	30	20
		Fin de croissance	30	10	20	10
Voie aérienne	Pommes de terre	Voilure fixe	275	15	50	15
		Voilure tournante	150	10	35	10

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASABE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES

11.1 Pommes de terre

Suppression de l'alternariose (*Alternaria solani*) et du mildiou (*Phytophthora infestans*) du feuillage de la pomme de terre et répression de la pourriture aqueuse (*Pythium spp.*) et de la pourriture rose de la pomme de terre

Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG doit être appliqué dans le cadre d'un programme de prévention des maladies. Il faut adopter des pratiques culturales qui réduisent les sources de maladies et procéder à des applications préventives de fongicides. Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG doit être appliqué avant que la maladie ne se déclare. Lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme comprenant aussi l'application d'un fongicide de contact recommandé pour la suppression du mildiou tel que décrit ci-dessus, le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG supprime aussi l'alternariose, ou brûlure alternarienne.

Faire jusqu'à 3 applications du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG à raison de 2,5 kg/ha dans suffisamment d'eau pour bien humecter le feuillage (dans le cas d'une application aérienne, appliquer 2,5 kg du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG dans au moins 50 L d'eau à l'hectare). Commencer les applications tôt - le premier traitement doit être fait avant que les feuilles des plants ne se touchent dans un même rang de pommes de terre. Faire une 2^e et une

3^e application du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG à intervalles de 5 jours. Appliquer un fongicide de contact recommandé pour la suppression du mildiou de 5 jours après chaque application du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG. Après le dernier traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG, appliquer un fongicide de contact homologué à la dose et aux intervalles recommandés, jusqu'à la fin de la saison. Ne pas appliquer dans les trois jours précédant la récolte.

On peut effectuer jusqu'à 3 traitements avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG par saison. Appliquer un fongicide de contact dans les 5 jours suivant le dernier traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG. Lorsqu'on constate visuellement que les fanes de pommes de terre arrivent à maturité, il faut cesser d'utiliser le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG et retourner à un fongicide de contact. La présence d'un trop grand nombre de meurtrissures ou de lésions infligées pendant la récolte réduit la subérisation et accroît le risque de maladies de conservation. Consulter le spécialiste des pommes de terre de la région pour connaître les prévisions concernant le mildiou et obtenir des précisions quant à la maturité des fanes.

NOTE : Si le traitement au fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG est effectué pour la suppression de maladies foliaires, tel que recommandé, les applications additionnelles recommandées pour la suppression des maladies des tubercules ne sont pas requises.

COMPATIBILITÉ : Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG est compatible avec la plupart des insecticides les plus couramment utilisés pour les pommes de terre. Cependant, il faut toujours vérifier la compatibilité en préparant d'abord un mélange du produit et d'eau en petites quantités proportionnelles.

Ne pas mélanger le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG avec un défanant. Les défanants empêchent l'activité systémique de RIDOMIL GOLD MZ 68WG.

12.0 USAGES LIMITÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Oignons

Suppression du mildiou (*Peronospora destructor*)

Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG doit être appliqué avant que la maladie ne se déclare. Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG à raison de 2,5 kg à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien humecter tout le feuillage. Faire une application tous les 7 jours, en commençant lorsque les conditions favorisent l'apparition du mildiou. Ne pas dépasser 3 applications par saison. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

Lorsqu'on passe du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG à un fongicide de contact, il faut appliquer ce dernier dans les 10 jours suivant le dernier traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG.

12.2 Vigne

Mildiou causé par *Plasmopara viticola*

Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG à raison de 2,5 kg à l'hectare après la floraison avec de l'équipement d'application au sol, dans suffisamment d'eau pour bien humecter le feuillage. Faire une seule application par année après la floraison. Ne pas traiter dans les 66 jours précédant la récolte.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG, fongicide des groupes 4 et M3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG et à d'autres fongicides des groupes 4 et M3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG ou les fongicides des mêmes groupes 4 et M3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WG tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visitez le www.syngenta.ca.

RIDOMIL GOLD® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.